

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JANVIER 2020**

Délibération
n° 2020.01.016.B

**Travaux de Bus à
Haut Niveau de
service (BHNS) de
GrandAngoulême -
lot Signalisation
lumineuse de Trafic -
avenant 3**

LE VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE VINGT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 janvier 2020**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Michel ANDRIEUX

Excusé(s) :

André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.01.016.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRAVAUX DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE GRANDANGOULEME - LOT
SIGNALISATION LUMINEUSE DE TRAFIC - AVENANT 3**

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service.

Par délibération n°39B du 11 mai 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de marchés relatifs aux travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême – 8 lots, en procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

La commission d'appel d'offres de Grandangoulême du 5 octobre 2017 a décidé d'attribuer le lot Signalisation lumineuse de Trafic, au groupement EIFFAGE ENERGIE POITOU-CHARENTES mandataire, 3 rue des Entrepreneurs CS 31027 – 86060 Poitiers / EIFFAGE ENERGIE Centre Loire / ETPM (cotraitants), pour un montant sur quantité constatée de :

- Tranche ferme : 968 469,95 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 105 061,60 € HT

Soit un montant total de 1 073 531,55 € HT.

Par délibération n°53B, le bureau communautaire du 16 mai 2019 a approuvé la passation d'un avenant 1 ayant pour objet la modification de la répartition financière entre les membres du groupement.

Par délibération n°112B, le bureau communautaire du 7 novembre 2019 a approuvé la passation d'un avenant 2 ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux sans incidence financière.

Il est nécessaire de passer un avenant pour :

- ajouter de nouveaux prix unitaires (cf annexe jointe)
- augmenter la masse initiale des travaux du marché d'un montant de 10 365,99 € HT.

Le présent avenant fait passer le montant du marché de 1 073 531,55 € HT à 1 083 897,54 € HT, soit une augmentation de 0,96 %.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 à l'accord-cadre relatif au lot signalisation lumineuse de Trafic, EIFFAGE ENERGIE POITOU-CHARENTES mandataire, 3 rue des Entrepreneurs CS 31027 – 86060 Poitiers / EIFFAGE ENERGIE Centre Loire / ETPM (cotraitants), pour l'ajout de prix nouveaux et augmentation de la masse des travaux d'un montant en plus-value de 10 365,99 € HT.

D'AUTORISER la SPL GAMA, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet BHNS, à signer le présent avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 février 2020	<u>Affiché le :</u> 05 février 2020



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

AVENANT N°3

MARCHE N°2017-12

**TITULAIRE MANDATAIRE DU GROUPEMENT : EIFFAGE ENERGIE POITOU-
CHARENTES 3 RUE DES ENTREPRENEURS CS 31027 – 86060 POITIERS**

**OBJET DU MARCHE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BUS A HAUT NIVEAU DE
SERVICE DU GRAND ANGOULEME**

LOT SIGNALISATION LUMINEUSE DE TRAFIC

Indice	Date	Statut
B	22/01/2020	Création

Rédigé	Vérifié	Validé le
ijs		

Table des matières

<i>Préambule</i>	3
1. <i>OBJET DU MARCHE</i>	3
2. <i>OBJET DE L'AVENANT</i>	3
3. <i>NOUVEAU MONTANT DES TRAVAUX</i>	4
3.1 Incidence financière du présent avenant	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Montant global du marché.....	Erreur ! Signet non défini.
4. <i>DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX</i>	4
5. <i>PIECES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT</i>	4
6. <i>CLAUSES GENERALES</i>	4

PREAMBULE

Entre les soussignés :

La Société Publique Locale GAMA

Représentée par Jean-Philippe POUSSET, Président Directeur Général

25, Boulevard Besson-Bey 16023 Angoulême Cedex

Agissant au nom et pour compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
ci-après dénommée « Le Mandataire »

et

EIFFAGE ENERGIE POITOU-CHARENTES mandataire

Représenté par Jean-Paul ANDRE Directeur d'agences Infrastructures

Forme sociale : SASU

Ayant son siège social : 3 rue des Entrepreneurs CS 31027 – 86060 Poitiers

N° de SIRET : 382 068 382

Cotraitants : EIFFAGE ENERGIE Centre Loire et ETPM

ci-après dénommé le « Titulaire »

Titulaire du lot Signalisation Lumineuse de Trafic

Il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET DU MARCHÉ

Le marché n°2017/12, conclu entre la société GAMA et le Titulaire, portant sur les travaux relatifs au lot Signalisation Lumineuse de Trafic pour la mise en œuvre de l'opération BHNS système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire de Grand Angoulême, a été notifié en date du 13 décembre 2017, pour les montants suivants :

Décomposition du marché HT	
Tranche ferme :	968 469,95 €
Tranche Optionnelle 1 :	105 061,60 €
Montant du marché HT	1 073 531,55 €
TVA 20 %	214 706,31 €
Montant du marché TTC	1 288 237,86 €

2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

1/ de modifier l'annexe 1 à l'Acte d'engagement, avec la prise en compte d'une nouvelle répartition des honoraires entre les co-traitants ;

2/ d'ajouter de nouveaux prix unitaires ;

3/ d'augmenter la masse initiale des travaux du marché. Les travaux faisant l'objet du marché cité ci-avant seront poursuivis au-delà de la masse initiale du marché.

Le montant maximal jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à 1 083 897,54€ HT, soit une augmentation de 10 365,99€ HT, soit 0.97%.

3. INCIDENCE FINANCIERE DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a une incidence financière sur le montant global du marché de l'entreprise titulaire :

Décomposition du marché HT	
Tranche ferme :	968 469,95 €
Tranche Optionnelle 1 :	105 061,60 €
Montant du marché de base HT	1 073 531,55 €
Avenant N°1	Sans incidence
Avenant N°2	Sans incidence
Avenant N°3	10 365.99 €
Nouveau montant du marché HT	1 083 897.54 €
TVA 20 %	216 779.51 €
Montant du marché TTC	1 300 677.05 €

4. DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai global du marché reste inchangé.

5. PIECES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT

L'avenant n°3 est constitué du présent document et de son annexe intitulée comme suit :

Annexe n°1 : Ordre de Service N°12 comprenant la nouvelle répartition du marché entre co-traitants.

Annexe n°2 : DQE des prix marché et nouveaux

Annexe n°3 : Tableau des prix nouveaux.

6. CLAUSES GENERALES

Toutes les clauses et conditions du marché initial, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

La titulaire renonce expressément à tous recours, contestation et toutes demandes d'indemnisations quelles qu'elles soient pour les faits objet de la signature du présent avenant.

Fait à, le

Le Titulaire mandataire

Le Mandataire

EIFFAGE ENERGIE

SPL GAMA

Titulaire du lot SLT

agissant au nom et pour le compte de GrandAngoulême

Tableau des prix nouveaux MOB

Validé par le MOAD

PN	INTITULE		BPU	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant	Accord MOE	Montant validé	Accord MOA le	Observations	N° FIM
PN 001		Fourniture de Plans d'atelier pour armoire Sécurité Sociale	Habillage d'armoire	1	ft	1006,8	1 006,80	X				
PN 002		Habillage armoire Sécurité Sociale	Habillage d'armoire	1	ft	18310	18 310,00	X				
PN 003		Prise de cote sur GC armoire	Habillage d'armoire	1,00	ft	483,00	483,00	X				
PN 004		Plus value pour réalisation d'un cadre horaire et d'une trappe	Totem signalétique PSE	8,00	Unité	410,60	3 284,80	X				2
PN 005		Perçage des massifs et scellement + goulons	Totem signalétique PSE	20,00	Unité	284,30	5 686,00	X				2
PN 006		Plus value pour changement adhésif par peinture	Totem signalétique PSE	22,00	Unité	221,20	4 866,40	X				2